



PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET PARC EOLIEN EN MER

Communes de Pleubian, Lanmodez, Lézardrieux, Ploubazlanec, Bréhat, Paimpol, Plouezec, Plouha, Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Binic-Etables, Pordic-Tréméloir, Plérin, Saint-Brieuc, Langueux, Hillion, Morieux, Planguenoual, Pléneuf Val-André, Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon, Pléboulle, Matignon, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Jacut-de-la-mer, Lancieux, Saint-Briac-sur-mer, Saint-Lunaire, Dinard, Saint-Malo, Saint-Coulomb et Cancale

Le Préfet d'Ille et Vilaine et le Préfet des Côtes-d'Armor, informent le public qu'en exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 05 juillet 2016, il sera procédé, du **jeudi 04 août 2016 de 09h00 au jeudi 29 septembre 2016 inclus à 16h00**, à une **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE** sur les demandes d'autorisations présentées par le représentant de la Société Ailes Marines relatives au **projet de construction d'UN PARC EOLIEN EN MER EN BAIE DE SAINT-BRIEUC**.

Les pièces relatives à cette enquête seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies citées ci-dessus et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (siège de l'enquête), 5 rue Jules Vallès 22000 SAINT-BRIEUC, ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier dématérialisé et un registre électronique seront également mis à disposition sur le site Internet des services de l'État des Côtes-d'Armor : [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

La commission d'enquête est nommée par le Tribunal Administratif de Rennes et **Madame Sylvie CHATELIN** est désignée en qualité de Présidente de cette commission d'enquête et **Madame Danielle FAYSSE**, en qualité de Présidente suppléante.

#### Membres titulaires :

Mme Danielle FAYSSE, M. Jean-Luc PIROT, M. Jean-Louis MARECHAL et M. Gérard BAVOUZET

#### Membre suppléant :

M. Jean-Yves LE COULS

Un ou plusieurs membres de la commission se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à Saint-Brieuc et en mairies de :

Place du Général de Gaulle - BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX - TEL. 0 821 80 30 22 (0,12 €/mn) - Courriel : [prefecture@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:prefecture@cotes-darmor.gouv.fr)  
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 16h15 (service des étrangers fermé le jeudi matin)  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

MAIRIE - Reçu le  
12 JUL. 2016  
PLOBALLANEC

BREHAT :	le mardi 09 août 2016 de 14h00 à 16h00
PAIMPOL :	le mercredi 10 août 2016 de 09h00 à 12h30 le vendredi 19 août 2016 de 14h00 à 17h30 le jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2016 de 09h00 à 12h30
PLOUEZEC :	le vendredi 09 septembre 2016 de 09h00 à 12h00
PLOUHA :	le mercredi 10 août 2016 de 13h30 à 17h00
SAINT-QUAY-PORTRIEUX :	le vendredi 05 août 2016 de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45 le vendredi 19 août 2016 de 08h30 à 12h15 le samedi 10 septembre 2016 de 09h00 à 12h00 le mercredi 28 septembre 2016 de 13h30 à 17h45
BINIC-ETABLES :	le jeudi 18 août 2016 de 13h30 à 17h00 le jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2016 de 14h00 à 17h00
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) :	le jeudi 04 août 2016 de 09h00 à 11h30 le jeudi 29 septembre 2016 de 14h00 à 16h00
PLERIN :	le jeudi 18 août 2016 de 08h30 à 12h00 le vendredi 09 septembre 2016 de 13h30 à 17h30
SAINT-BRIEUC :	le samedi 10 septembre 2016 de 09h00 à 12h00
PLENEUF VAL-ANDRE :	le mardi 09 août 2016 de 14h00 à 17h00 le jeudi 15 septembre 2016 de 08h30 à 12h00
ERQUY :	le jeudi 04 août 2016 de 13h30 à 16h30 le mercredi 10 août 2016 de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 le jeudi 25 août 2016 de 13h30 à 16h30 le mercredi 14 septembre 2016 de 14h00 à 16h30 le samedi 24 septembre 2016 de 09h00 à 12h00
FREHEL :	le mardi 09 août 2016 de 08h30 à 12h30 le mercredi 14 septembre 2016 de 08h30 à 12h30
PLEVENON :	le jeudi 18 août 2016 de 09h00 à 12h00 le jeudi 15 septembre 2016 de 14h00 à 17h00
SAINT-CAST-le-GUILDON :	le vendredi 05 août 2016 de 14h00 à 17h00 le jeudi 18 août 2016 de 14h00 à 17h00 le samedi 17 septembre 2016 de 09h00 à 12h00 le mercredi 28 septembre 2016 de 14h00 à 17h00
SAINT-BRIAC	Le mardi 20 septembre 2016 de 08h30 à 12h15
SAINT-MALO	Le mardi 20 septembre 2016 de 14h00 à 18h00

Les observations peuvent également être envoyées à l'adresse suivante :

- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, CS 52256, 1, rue du Parc 22022 Saint-Brieuc Cedex.

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Délégation Mer et Littoral 5 rue Jules Vallès à Saint-Brieuc et à la Préfecture des Côtes-d'Armor ainsi que sur son site Internet, pendant un an.

Le Préfet des Côtes-d'Armor

Pierre LAMBERT